

Subvention pour la mise en œuvre de l’Outil de suivi



Outil de suivi du campus
en matière de **santé mentale**

Ce formulaire permet de demander une subvention de mise en œuvre de 2 500 \$ destinée à aider les établissements d’enseignement postsecondaire à commencer à utiliser l’Outil de suivi du campus en matière de santé mentale ou à poursuivre le travail déjà entrepris avec l’Outil de suivi.

Il faut compter environ 15 à 20 minutes pour remplir ce bref formulaire de demande. Les établissements ne sont pas tenus d’avoir déjà effectué leur évaluation à l’aide de l’Outil de suivi. Ces subventions visent, en partie, à surmonter les obstacles liés au personnel, à la coordination et aux ressources qui ont pu freiner les progrès jusqu’à présent. Les activités financées doivent être menées à bien dans un délai de 12 mois.

Admissibilité

Pour présenter une demande, votre établissement doit :

- avoir saisi une réponse à au moins un élément de l’Outil de suivi avant la date limite de dépôt des demandes;
- désigner une personne du personnel responsable des activités financées;
- accepter de mettre à jour son évaluation de l’Outil de suivi pendant la durée de la subvention;
- accepter de remplir le court sondage « Suivi de nos progrès », y compris une conversation facultative; et
- accepter de fournir un bref compte rendu final (15 à 20 minutes) sur les activités et l’utilisation des fonds.

Coordonnées de l’établissement et de la personne-ressource

Établissement

Personne responsable (y compris le poste ou l’unité)

Courriel

Téléphone

----------------------	----------------------

Catégorie de subvention

- ☐ Établissement d’enseignement postsecondaire comptant moins de 20 000 personnes étudiantes
- ☐ Établissement d’enseignement postsecondaire comptant 20 000 personnes étudiantes ou plus

Comment votre établissement utiliserait-il la subvention de 2 500 \$ pour favoriser l'utilisation de l'Outil de suivi?

250 mots maximum.

Les fonds de la subvention peuvent servir à financer des activités directement liées à la réalisation des évaluations de l'Outil de suivi. Les dépenses admissibles peuvent inclure le temps de travail du personnel ou le remplacement temporaire, le soutien de personnes étudiantes ou d'auxiliaires de recherche, les groupes de travail ou les séances d'évaluation, les honoraires, les services de consultation, la collecte de données et la production de rapports internes. Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour des activités sans rapport avec la réalisation des évaluations de l'Outil de suivi.

Que comptez-vous accomplir au cours de la période couverte par la subvention?

150 mots maximum.

Confirmation de l'établissement

Personne autorisée à représenter l'établissement (y compris le poste)

Signature ou approbation électronique

Date (AAAA-MM-JJ)

Pour toute question ou pour soumettre votre demande, veuillez communiquer avec Courtney Lord à l'adresse clord@srdc.org.